2001 B 1558

A 2343

22 [illegible]02

HUBERT PROCKSCH
EXPERT COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE COLMAR
EXPERT JUDICIAIRE PRES
LA COUR D'APPEL DE COLMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
dans le cadre du projet d'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription

Assemblée générale du 28 mars 2002

SOCIETE CONCERNEE:

NEXT PARTICIPATION

Société par actions simplifiée
au capital de 38.120 €

Siège social : 20 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

R.C.S. Strasbourg B 440 123 644

1A PLACE BOECLER - 67100 STRASBOURG - TEL. 03.88.40.30.60

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président de la Chambre commerciale du tribunal de Grande Instance de Strasbourg en date du 5 mars 2002 concernant la vérification de la situation financière de la société NEXT PARTICIPATION dans le cadre du projet d'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions, j'ai établi le présent rapport prévu par les articles L. 228-39 et L. 225-8 du Code de commerce.

L'actif et le passif vérifiés sont ceux établis au 31 décembre 2001.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur la valeur de ceux-ci. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier l'actif et le passif.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION PROJETEE

1.1.- SOCIETE CONCERNEE

- Société NEXT PARTICIPATION

Société par actions simplifiée au capital de 38.120 € ayant son siège social 20 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG, inscrite au R.C.S. de STRASBOURG sous le numéro B 440 123 644.

Cette société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de holding de gestion de participations,

- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Elle a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 17 décembre 2001.

Son capital s'élève actuellement à 38.120 € divisé en 38.120 actions de 1 € chacune de valeur nominale, de même catégorie, libérés de la moitié.

1.2.- MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION

La société projette d'émettre des obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions, pour un montant de 152.500 € notamment au profit de la société FINANCES ET STRATEGIES, S.A. au capital de 27.450.000 € ayant son siège social à 67000 Strasbourg, 1 Place Saint Pierre le Jeune et immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° B 319 936 001.

Elle n'a pas encore établi deux bilans régulièrement approuvés par les actionnaires.

1.3.- BASES DE L'OPERATION

Les termes et conditions de l'opération ont été établis sur la base des comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2001.

2. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

2.1.- DESCRIPTION

ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

1.-	Capital souscrit non appelé	€	19 060
2.	***Eléments incorporels***		
-	Frais d'établissement	€	28 132
3.	***Immobilisations financières***		
-	Autres participations	€	38 120

ACTIF CIRCULANT

-	Autres créances	€	6 990
-	Disponibilités	€	19 060
	TOTAL DE L'ACTIF	**€**	**111 363**

P A S S I F

- ***Dettes***

-	Emprunts et dettes financières	€	19 060
-	Fournisseurs et comptes rattachés	€	42 656
-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	€	19 060
	TOTAL DU PASSIF	**€**	**80 776**

ACTIF NET

-	Total de l'actif	€	111 363
-	Total du passif	€	80 776
	soit un actif net de	**€**	**30 587**

2.2.- EVALUATION

Les éléments d'actif et de passif sont décrits selon leur valeur comptable.

Les frais d'établissement sont amortis à raison de 20 % par exercice.

Les autres participations correspondent aux titres d'une filiale récemment créée.

3. VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les travaux que j'ai estimés nécessaires pour :

- vérifier la réalité des actifs et des passifs,
- contrôler leur valeur.

4. CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Je n'ai eu connaissance d'aucun avantage particulier existant au profit d'associés ou de tiers.

Fait à Strasbourg, le 20 mars 2002

Le Commissaire aux Apports

Hubert PROCKSCH